



# MUNI NOUVELLES

*Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!*

## **SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à la résolution no 12-218, la session régulière du mois de février se tiendra le lundi 4 février 2013 à 19 h 30.

## **ENTENTES LOISIRS**

Vous trouverez l'information dans la présente édition de l'Écho des chutes.

## **PAIEMENT PAR CARTE DE DÉBIT**

Nous vous informons que la ville peut maintenant accepter vos paiements par carte de débit.

## **PATINOIRE EXTÉRIEURE**

La Ville a installé la patinoire extérieure au terrain de jeux. Lorsque la température le permet, elle est ouverte selon l'horaire suivant :

du lundi au jeudi inclusivement : de 18 h à 21 h;  
le vendredi : de 18 h à 22 h;  
le samedi et le dimanche : de 13 h à 17 h;  
et de 18 h à 21 h.



Le patin libre se fait de 18 h 00 à 19 h 30 alors que le hockey libre prend le relais de 19 h 30 à 21 h 00. Cet arrangement permet aux parents de venir avec de jeunes enfants. Les fins de semaine, le patin libre se fait de 13 h à 14 h 30 et de 18 h à 19 h 30. Le reste des périodes de glace est laissé au hockey libre. L'horaire peut être modifié sans préavis si une situation particulière le requiert.

On peut mettre ses patins dans un bâtiment chauffé qui dispose de toilettes.

Prenez note que les samedis et dimanches matin, on peut patiner mais le bâtiment de service n'est pas ouvert et il n'y a aucune surveillance. Les patineurs s'y engagent à leurs risques. Si la situation le requiert, il est possible qu'il y ait du déneigement et de l'arrosage les samedis et dimanches matin. On demande alors aux patineurs de libérer la glace pour accélérer le travail des employés.

**Si la température le permet, la patinoire sera ouverte les après-midis, de 13 h à 17 h, durant la semaine de relâche scolaire, du 4 au 8 mars prochain.**

## **PISTES DE SKI DE FOND**

Cette année encore, la municipalité entretient un réseau de pistes de ski de fond.

Nous vous rappelons que ces pistes sont destinées **exclusivement au ski de fond**. Pour la marche, vous pourrez utiliser les sentiers destinés aux chevaux et aux marcheurs ou la piste cyclable.

Il est **strictement interdit** d'utiliser les pistes de ski de fond et les sentiers pour les chevaux pour faire du VTT ou de la motoneige.

Une carte en couleur indiquant les sections des pistes réservées aux skieurs et celles réservées aux chevaux et aux marcheurs est disponible au bureau municipal ou sur le site internet de la ville au [www.kingseychalls.ca](http://www.kingseychalls.ca).

## **INTERDICTION DE STATIONNER DANS LES RUES PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE**

Nous rappelons à la population, qu'en vertu de l'article 49 du Règlement général G-100 de la Ville de Kingsey Falls, il **est interdit** de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public ou un stationnement public de la municipalité **entre 00 h 00 et 7** assurer le dégagement rapide des voies de circulation et des trottoirs.

## **DÉNEIGEMENT DES BORNES-FONTAINES**

Nous remercions les contribuables qui déneigent les bornes-fontaines tout en dégagant leur cour. Même si les employés municipaux dégagent les bornes-fontaines le plus tôt possible après une chute de neige, nous demandons à ceux qui ne désirent pas les dégager de ne pas les ensevelir sous la neige en pelletant ou en nettoyant leur entrée avec une souffleuse. Cela pourrait augmenter le délai d'intervention des pompiers lors d'un incendie. Merci de votre collaboration.

## **DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES**

Afin d'éviter des inconvénients et des accidents, nous vous demandons de ne pas mettre la neige de vos entrées de cour dans la rue ou sur le trottoir. En durcissant, ces amas de neige peuvent endommager l'équipement de déneigement et même causer des blessures à l'opérateur. Ces amas peuvent également causer une déviation imprévue de l'équipement et causer une collision avec un véhicule circulant en sens inverse.

## **UN BAC EST BRISÉ?**

Nous vous informons que lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Un fonds a été créé au budget de la ville pour ce service.

## **SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)**

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : [www.spaavic.com](http://www.spaavic.com).

Les heures d'ouverture sont : Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00;  
Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00;  
Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE